

Deux enfants belges morts en Syrie : “Il est urgent d’agir”, plaide Child Focus

Syrie L’organisation lance un cri d’alarme après le décès, annoncé par les familles, de deux enfants de djihadistes belges.

Deux enfants belges sont morts récemment en Syrie, dont l’un dans le camp surpeuplé d’Al-Hol au nord-est du pays, a confirmé jeudi la directrice de Child Focus, Heidi De Pauw. Âgés de moins de 10 ans, ces enfants de djihadistes rentraient dans les conditions fixées par le gouvernement pour être rapatriés en Belgique, mais étaient bloqués dans le nord-est de la Syrie, tenu par les forces à dominante kurde.

La chute de Baghouz, le dernier bastion de Daech, a entraîné l’arrivée de milliers de personnes supplémentaires dans le camp de Al-Hol, où se mélangent réfugiés et familles de djihadistes. Conçu pour héberger entre 5 000 et 7 000 personnes, le camp en héberge actuellement 80 000, dont 9 000 femmes et enfants de djihadistes.

“C’est la responsabilité du gouvernement”

L’un des deux enfants belges est mort dans ce camp, probablement de malnutrition, l’autre serait décédé lors des combats pour reprendre Baghouz. Par ailleurs, Child Focus a aussi appris qu’une petite fille belge de 4 ans avait dû être amputée du bras à l’hôpital avant d’être renvoyée dans le camp. Selon *De Morgen*, la tante de la petite fille, Firdaous, a reçu samedi un appel bref et désespéré de sa sœur, qui venait d’arriver de Baghouz. “*Firdaous, son bras, son bras!*”, a dit la mère.

“*La situation s’aggrave*”, dit Heidi De Pauw à *La Li-*

bre. Les Kurdes n’ont pas les moyens d’encadrer ce camp de Al-Hol. Il est urgent que le gouvernement belge agisse. La France a déjà rapatrié plusieurs enfants. C’est la responsabilité du gouvernement de regarder les solutions plutôt que les obstacles.”

Le gouvernement s’en tient à sa ligne de rapatrier les enfants de 10 ans et moins, mais sans participer activement à leur rapatriement s’ils sont en Syrie, ce qui est la majorité des cas.

Cette attitude passive est renforcée par la dernière décision, le 27 février, de la justice belge qui estime que l’État n’a pas l’obligation de rapatrier ces enfants.

M^r Nicolas Cohen, l’avocat de trois familles, explique que les Affaires étrangères répondent, à leurs demandes de rapatriement, qu’il n’y a pas d’autorité officielle reconnue en Syrie. Les Kurdes de Syrie ont constitué une région autonome, non reconnue internationalement, tandis que l’ambassade belge à Damas a fermé ses portes en 2012. Ses compétences sont reprises par celle de Beyrouth.

La plupart de ces enfants sont en bas âge et nés en Syrie, dans le califat de Daech. “*Ces enfants sont en danger de mort et n’ont pas demandé à naître ou à être emmenés en Syrie. Ils ne représenteront un danger pour notre pays que si nous les abandonnons à leur sort et qu’ils sont récupérés par les derniers bastions terroristes pour en faire des bombes humaines à retardement*”, plaidait le 19 mars le Délégué général belge aux droits de l’enfant, Bernard De Vos.

La Belgique est en négociation avec le CICR pour

le rapatriement des enfants, sous le contrôle du Conseil national de sécurité. Jusqu'ici les Européens travaillent au cas par cas. La France a procédé pour la première fois, le 15 mars, au rapatriement de cinq enfants français, "*orphelins et isolés*" selon le Quai d'Orsay.

Le 4 mars, la Croix-Rouge internationale avait déjà alerté sur la situation dans le camp d'Al-Hol où "*plus de deux douzaines d'enfants sont morts de froid ces dernières semaines*", avait averti Philip Spoerri, le chef de la délégation du CICR en Syrie.

Les Kurdes pour un tribunal international chez eux

À noter aussi que les Kurdes de Syrie ont repris lundi une idée formulée par le gouvernement belge d'instaurer un tribunal international pour les crimes commis par les djihadistes, et ceci dans le nord-est de la Syrie. "*Nous demandons maintenant à la communauté internationale de coopérer en nous fournissant un soutien légal et logistique pour établir et protéger une telle cour*" et ses centres de détention dans le pays où les crimes ont été commis, a déclaré Abdel Karim Omar, chargé des Affaires étrangères dans la région autonome. Mais cette idée de justice internationale est rejetée par la France et, pour le moment, par les États-Unis pour qui la priorité est que chaque pays prenne ses responsabilités. L'une des difficultés est qu'il paraît difficile de créer une cour internationale dans le nord syrien sans l'accord de Damas.

Ch. Ly.

*"Ces enfants
sont en danger
de mort et n'ont
pas demandé
à naître ou
à être emmenés
en Syrie."*

Bernard De Vos
Délégué aux enfants